



Conférence régionale  
des élus de l'Estrie

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

### **LA CRÉ DE L'ESTRIE REND UN AVIS FAVORABLE AU MAINTIEN DE L'INDUSTRIE DU CHRYSOTILE DANS LA RÉGION!**

**Sherbrooke, le vendredi 10 décembre 2010** – C'est à l'unanimité que les membres de la Conférence régionale des élus (CRÉ) de l'Estrie ont rendu aujourd'hui un avis favorable au maintien de l'industrie du chrysotile dans la grande région.

C'est à la suite d'une demande de la sous-ministre du ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation, Mme Christyne Tremblay, que les membres du conseil d'administration de la CRÉ de l'Estrie se sont acquittés de ce mandat. Celui-ci a donné lieu, depuis la fin octobre dernier, à des audiences et séances de travail multiples au cours desquelles les autorités de la Santé publique, ainsi que les experts des ministères des Ressources naturelles et de la Faune (MRNF), du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation (MDEIE) et du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP).

C'est ce qu'a fait savoir aujourd'hui le président de la Conférence régionale des élus de l'Estrie et préfet de la MRC du Granit, M. Maurice Bernier qui a indiqué que cet avis est le fruit d'une démarche rigoureuse au cours de laquelle les membres du conseil d'administration de la CRÉ de l'Estrie, conscients des nombreux enjeux en matière de santé publique, d'économie et d'environnement, ont souhaité avoir une vision la plus saine et la plus claire possible des tenants et aboutissants de cette décision.

#### **EN TOUTE CONNAISSANCE DE CAUSE**

Ce dernier a poursuivi en affirmant que l'avis transmis au ministre tient compte de nombreux éléments et questions reliés à la santé, à commencer par la reconnaissance du fait que la santé des travailleurs de la Mine Jeffrey comme celle des utilisateurs, d'où qu'ils soient dans le monde, est d'égale importance. Selon Monsieur Bernier, les membres du conseil d'administration de la CRÉ de l'Estrie reconnaissent aussi l'existence d'un degré de dangerosité relié à l'extraction et la manipulation de la fibre chrysotile, et conviennent même du caractère cancérigène de la fibre dans certaines conditions non protégées.

C'est pourquoi ils recommandent que tous les moyens soient mis en place pour que l'industrie québécoise se conforme entièrement aux normes, lois et réglementations en vigueur.

## **UNE SÉRIE DE CONSIDÉRANTS**

C'est aussi sur la foi d'une série de considérants que la CRÉ de l'Estrie a donné son appui au maintien de l'industrie, notamment :

- que le chrysotile est une substance naturelle, de haute qualité, aux propriétés uniques, notamment pour la fabrication d'infrastructures durables;
- que ce projet est important pour assurer à court ou moyen terme l'avenir économique de la région, notamment par la création d'emplois directs et indirects, ainsi que la diversification économique;
- que les syndicats qui représentent les travailleurs confirment que les conditions de salubrité mises en place à Mine Jeffrey sont de nature à assurer leur santé et leur sécurité, faisant ainsi la preuve que le chrysotile peut être manipulé de façon sécuritaire;
- que de nombreux produits de substitution sont fabriqués à partir du pétrole et de ses dérivés, dont les conditions d'extraction et de transformation ont des impacts majeurs sur l'environnement et la santé publique.

## **UNE PLATE-FORME DE RECOMMANDATIONS**

Le président de la CRÉ de l'Estrie a aussi fait savoir que l'avis rendu est assorti d'une plate-forme de recommandations s'adressant aux autorités concernées, sur les plans local, régional, national et même international, par voie de conséquence.

Les membres du conseil d'administration de la CRÉ de l'Estrie recommandent notamment à la Ville d'Asbestos et la MRC des Sources d'accélérer le processus de diversification et de reconversion économique déjà amorcé sur leur territoire; que l'industrie fournisse des garanties en ce qui a trait au contrôle de son produit lors de sa manipulation sur place et chez ses clients, de façon systématique, en vertu d'un protocole bien défini faisant partie intégrante des contrats de vente; que les trois niveaux d'autorité concernés (régional, fédéral et provincial) se concertent pour réhabiliter l'image de l'industrie du chrysotile et contrer les effets dommageables des campagnes de désinformation mondiales.

Enfin, la CRÉ de l'Estrie recommande que le gouvernement du Québec, en coopération étroite avec le gouvernement fédéral, s'engage dans la réalisation d'un audit environnemental annuel auprès et chez les clients cibles acheteurs du chrysotile provenant du Québec, ainsi que dans la création d'un Fonds dédié à la recherche et au développement de nouveaux produits sécuritaires à base de chrysotile, géré par les instances appropriés dans la région.

## **EN CONCLUSION**

Monsieur Bernier a conclu en affirmant que l'avis favorable rendu ne signifiait pas pour autant que la CRÉ de l'Estrie endossait inconditionnellement ou cautionnait sans nuances le passé pas nécessairement glorieux de cette industrie. Mais, c'est en pleine connaissance de cause, de remercier Monsieur Bernier, que les membres de la CRÉ de l'Estrie ont donné leur aval au maintien de celle-ci, pleinement convaincus que l'avancement technologique des dernières décennies, le raffinement des lois et règlements en santé et sécurité, assortie de l'engagement formel des promoteurs, fournissaient des garanties suffisantes en matière de sécurité opérationnelle et d'intégrité commerciale.

Pour Monsieur Bernier, c'est avec le respect des intérêts supérieurs de la région en tête que les membres de la CRÉ de l'Estrie se sont prononcés sur fond de justice sociale et d'équité, dans une perspective de croissance, de développement durable et de respect des acquis de l'ensemble de la communauté estrienne.

## **À propos de la CRÉ de l'Estrie**

La CRÉ de l'Estrie agit à titre d'interlocuteur privilégié du gouvernement en matière de planification et de développement régional. C'est dans le respect des valeurs de la région de l'Estrie, et en concertation avec ses partenaires que la CRÉ voit à promouvoir et à stimuler le développement économique, social, culturel et communautaire de la région et s'engage à offrir un encadrement propice à l'établissement des personnes, de leurs milieux et de leurs collectivités.

-30-

Source : Marie-Hélène Wolfe - Directrice générale  
Conférence régionale des élus de l'Estrie  
819 563-1911

Information : Judith Lavallée - Chargée de communications  
Conférence régionale des élus de l'Estrie  
819 563-1911, poste 229  
819 578-5459 (cellulaire)  
[jl@creestrie.qc.ca](mailto:jl@creestrie.qc.ca)